



# Livret d'accueil DES INTERNES

du Centre Hospitalier d'Argenteuil

# Bienvenue au CH d'Argenteuil

## Bienvenue au Centre Hospitalier d'Argenteuil

Nous souhaitons que ce semestre de stage vous soit profitable pour parfaire vos connaissances et acquérir de nouvelles compétences dans notre établissement.

Ce livret a pour but de vous guider lors de ces 6 mois. Vous trouverez les réponses à un certain nombre de vos questions du quotidien. N'hésitez pas à vous adresser à votre chef de service ou au bureau des Affaires médicales pour obtenir des informations complémentaires.

**Bon semestre !**



**M. Sylvain GROSEIL**  
Directeur Général



**Dr Jean-Luc PONS**  
Président de la CME  
Commission Médicale d'Établissement



**Mme Lisa MEILLEUR**  
Directrice des Affaires médicales  
et des relations usagers

# Sommaire

## Présentation générale de l'établissement

Le GHT sud Val d'Oise - Nord haut de Seine .....	P 4
Le Centre Hospitalier d'Argenteuil .....	P 4
Les pôles.....	P 5
Le BAM (Missions, contacts, horaires) .....	P 6
Les éléments constitutifs du dossier administratif .....	P 7
La représentation des internes à la CME .....	P 7

## Droits et devoirs de l'interne

### · Droits de l'interne

Le temps de travail (obligations de service, gardes...)	P 8
Les congés (congés annuels, maladie, parentalité) .....	P 9
La rémunération .....	P 10

### · Devoirs de l'interne

Le principe de neutralité à l'hôpital .....	P 11
La discrétion et le secret professionnel .....	P 11

## La vie au CHA, les Infos pratiques

La remise du badge .....	P 12
La remise des tenues de travail .....	P 12
Se restaurer au CHA (self, DAR, cafétéria, Food-truck).....	P 13
L'informatique et les logiciels médicaux .....	P 14
Les réseaux sociaux du CHA .....	P 14

## Parenthèse détente

L'espace bien-être .....	P 15
La salle de sport .....	P 15
Parking de vélo sécurisé .....	P 15

## Numéros utiles

## Présentation du GHT

Le Centre Hospitalier d'Argenteuil Victor Dupouy est l'établissement support du Groupement hospitalier de territoire (GHT) Sud Val D'Oise – Nord Hauts-de-Seine constitué depuis 2016 et qui regroupe 5 établissements:

- Le Centre hospitalier d'Argenteuil Victor Dupouy (95)
- Le Groupe hospitalier Eaubonne-Montmorency Simone Veil (95)
- Le Centre d'Accueil et de soins hospitaliers de Nanterre (92)
- Le Centre hospitalier Roger Prévôt de Moisselles (92-95)
- L'hôpital Le Parc de Taverny (95)

La constitution d'un GHT se traduit par l'élaboration d'un projet médical partagé, la mise en œuvre d'une stratégie de prise en charge commune et graduée du patient.

## Présentation du CHA

Le Centre Hospitalier d'Argenteuil est un établissement public de santé proposant une offre de soins complète. L'établissement répond aux besoins sanitaires de la population sur un bassin de vie de près de 300 000 habitants.

Il compte 651 lits (438 lits MCO, 71 en SSR, 48 en psychiatrie, 94 en USLD) et emploie près de 2500 professionnels au service des patients (dont près de 450 médecins et internes et 1500 soignants).

Le Centre Hospitalier d'Argenteuil, c'est:

- Une activité non programmée élevée avec plus de **100 000 passages aux Urgences/an**
- Une maternité de niveau 3, avec plus de **3 000 accouchements/an**
- Un plateau technique important: **2 IRM, 2 scanners, 10 salles d'opération, 1 salle de coronarographie et de rythmologie, 2 bunkers de radiothérapie**
- **Une activité de recherche et d'enseignement:** service universitaire de psychiatrie de l'adolescent, centre de recherche clinique, **l'accueil de près de 100 internes**
- Une offre étoffée de gériatrie: **consultation mémoire, EMG, court séjour, UPOG labellisée, SSR, USLD, en lien avec la filière gériatrique portée par le GHEM**
- Une activité de psychiatrie de secteur: **3 secteurs de psychiatrie adultes 95G05-95G06-95G13, un secteur infanto-juvénile 95I01**



## Présentation des pôles

### Pôle Soins non programmés

- SAU - UHCD - UMEDO
- Réanimation polyvalente - USC
- SMUR
- Médecine polyvalente - Saturne

### Pôle Spécialités Médicales

- Cardiologie - USIC
- Dermatologie et médecine vasculaire
- Diabétologie endocrinologie
- Labo EEG-EMG polysomnographie
- Médecine physique réadaptation fonctionnelle
- Neurologie
- Pneumologie et d'Oncologie Thoracique
- Rhumatologie
- Ophtalmologie
- Médecine polyvalente - LDV2

### Pôle Chirurgie et Anesthésie

- Chirurgie viscérale et digestive
- Chirurgie urologique
- Chirurgie thoracique et vasculaire
- Chirurgie orthopédique et traumatologique
- Anesthésie réanimation
- Unité d'anesthésie chirurgie ambulatoire
- Consultations de chirurgie et anesthésie
- Stomato - Chirurgie plastique et reconstructrice
- Bloc opératoire
- Laboratoire explorations fonctionnelles vasculaires
- Oto-rhino-laryngologie (ORL)

### Pôle Cancérologie

- Oncologie médicale
- Hématologie SIDA
- Médecine interne gastro-entérologie
- Radiothérapie
- Soins palliatifs et douleurs chroniques
- Labo anatomopathologie

### Pôle Femme Mère Enfant

- Néonatalogie
- Pédiatrie générale
- Gynécologie obstétrique
- PMA

### Pôle Gériatrie

- Court séjour gériatrique
- SSR gériatrique, associé en cancérologie, USLD
- UPOG
- Département d'évaluation gériatrique (consultation, HDJ, équipe mobile)

### Pôle Psychiatrie et Santé Mentale

- Département de Psychiatrie Adulte G05/G06/G13
- Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent I01
- Service Universitaire de Psychiatrie de l'adolescent

### Pôle Médico-Technique et Activités Transversales

- Pharmacie
- Laboratoire de biologie médicale
- Imagerie médicale - Radiologie interventionnelle
- Antibiothérapie
- Addictologie
- Diététique - Orthophonie

# Présentation

## Bureau des Affaires médicales

Situé dans le bâtiment Pierre et Marie Curie, au 2<sup>e</sup> étage à gauche, le Bureau des Affaires Médicales (BAM) vous accueille du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

### L'équipe est constituée de :

**Mme Cécile MERPILLAT**  
Responsable du bureau des Affaires médicales

✉ : cecile.merpillat@ch-argenteuil.fr  
☎ : 01 34 23 24 49 / 36 36

**Mme Véronique ASSIMON, Gestionnaire**

✉ : veronique.assimon@ch-argenteuil.fr  
☎ : 01 34 23 28 54  
Pôles de référence : Cancérologie, Gériatrie, Spécialités médicales

**Mme Sarah EL HAFI, Gestionnaire**

✉ : sarah.elhafi@ch-argenteuil.fr  
☎ : 01 34 23 28 55  
Pôles de référence : Femme-Mère-Enfant, Médico-Technique, Soins non programmés

**Mme Claire GIRARD, Gestionnaire**

✉ : claire.girard@ch-argenteuil.fr  
☎ : 01 34 23 28 48  
Pôles de référence : Chirurgie Anesthésie, Psychiatrie, Soins non programmés

N'hésitez pas à contacter le bureau en cas d'interrogations ou de difficultés concernant votre stage



### Éléments constitutifs du dossier administratif (rappel des pièces à fournir)

Votre dossier administratif se compose de la Fiche de renseignement des internes, envoyée aux gestionnaires du BAM, ainsi que l'ensemble des pièces ci-dessous :

- Carte d'identité (recto/verso) ou passeport
- Carte Vitale ou attestation
- Relevé d'identité bancaire (RIB)
- Carte de scolarité/université mentionnant la spécialité
- Une photo d'identité récente
- Attestation de congés de l'établissement du semestre précédent
- Livret de famille ou acte de naissance (si marié/pacsé et/ou enfants)
- Attestation de la CAF (si enfants)
- Attestation de non-paiement du supplément familial (établie par l'employeur du conjoint)
- Attestation de Navigo/Imagine R (si abonnement mensuel : coupons de paiement à fournir)
- Certificat de vaccination complet (Pass sanitaire avec QR code)

### La représentation des internes à la CME

La Commission Médicale d'Établissement (CME) constitue dans chaque établissement public de santé, l'instance représentative de la communauté médicale, pharmaceutique et odontologique.

Elle est consultée sur divers sujets tels que le projet médical de l'établissement, la politique de recherche clinique ou toute nouvelle mission de service public envisagée (PDS, Accueil des internes, etc...).

La CME se compose de représentants de la communauté médicale (chefs de pôles, chefs de service, praticiens titulaires, sages-femmes) dont des représentants des internes :

- 1 représentant des internes de médecine générale
- 1 représentant des internes de médecine de spécialité
- 1 représentant des internes de pharmacie

La désignation des représentants des internes à la CME s'effectue en début de semestre ; elle est arrêtée par le Directeur de l'établissement.

# Droits et devoirs de l'interne

## Droits de l'interne

### A) Temps de travail de l'interne

#### ► 1. Les obligations de service

Les obligations de service de l'interne sont de 10 demi-journées hebdomadaires:

- 8 demi-journées de stage
- 2 demi-journées hors stage: 1 demi-journée de formation sous l'autorité du coordonnateur de DES et 1 demi-journée de travail personnel

**N.B:** Ces dispositions ne concernent pas les faisant fonction d'internes et les stagiaires associés dont les obligations de service en stage sont fixées à 10 demi-journées.

Les bornes horaires du service de jour sont de 8 h 30 à 18 h 30.

#### ► 2. Le service de gardes et astreintes

En vertu de la permanence et de la continuité des soins, vous participez au service de garde et d'astreinte à raison d'une garde de nuit par semaine et un dimanche ou jour férié par mois.

Les gardes effectuées au titre du service normal de garde sont comptabilisées dans vos obligations de service à raison de 2 demi-journées pour une garde de 12 heures et de 4 demi-journées pour une garde de 24 heures.

- **Garde de semaine:** elle commence à 18 h 30 à la fin du service de l'après-midi et s'achève à 8 h 30 le lendemain.
- **Garde du samedi après-midi:** elle commence à 13 h 30 pour s'achever à 18 h 30.
- **Garde du samedi:** elle commence à 13 h 30 pour s'achever à 8 h 30 le lendemain.
- **Garde de dimanche ou jours fériés:** elle commence à 8 h 30 et s'achève à 18 h 30 au début du service de garde de nuit.

#### ► 3. Le repos de sécurité

Vous bénéficiez obligatoirement d'un repos de sécurité de 11 heures à l'issue de chaque garde de nuit et après la fin du dernier déplacement survenant au cours d'une période d'astreinte.

## B) Congés

#### ► 1. Les congés annuels

Vous avez le droit un congé annuel de 25 jours, soit 12,5 jours pour le semestre. Les congés sont pris du lundi au vendredi.

**Ces congés sont obligatoirement pris pendant la durée du stage.** Dans le cas contraire, ils ne pourront pas donner lieu à paiement en plus du traitement mensuel. Si vous n'avez pas soldé la totalité de vos congés annuels en fin de semestre, une attestation pourra être établie, à votre demande, pour une éventuelle reprise des congés par votre prochain employeur.

Toute demande de congé doit être faite auprès de votre chef de service.

#### ► 2. Le congé de maladie

Au moment de la prescription de l'arrêt de travail, vous devez transmettre sous 48 heures:

- Les volets 1 et 2 de l'avis d'arrêt de travail délivré par votre médecin au service médical de votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Une copie du volet 3 au Bureau des affaires médicales de l'hôpital ainsi qu'au Bureau des internes de l'AP-HP (mail: [bdi.aphp.sap@aphp.fr](mailto:bdi.aphp.sap@aphp.fr))

Vous percevrez la totalité de votre traitement pendant 3 mois, la moitié pendant 6 mois.

#### ► 3. Congé de naissance

Tous les internes ont droit à un congé de naissance de 3 jours suivant l'accouchement.

#### ► 4. Le congé de maternité

Le congé de maternité comprend un congé prénatal (avant la date présumée de l'accouchement) et un congé postnatal (après l'accouchement). Sa durée varie selon le nombre d'enfant attendu et le nombre d'enfant déjà à charge:

- **Pour un 1<sup>er</sup> ou un 2<sup>e</sup> enfant:** 16 semaines, dont 6 semaines en prénatal et 10 semaines en postnatal.
- **À partir du 3<sup>e</sup> enfant:** 26 semaines, dont 8 semaines en prénatal et 18 semaines en postnatal.

Vous devez présenter au Bureau des affaires médicales votre carnet de maternité afin que votre congé de maternité soit calculé et prévenir le Bureau des Internes de l'AP-HP (mail: [bdi.aphp.sap@aphp.fr](mailto:bdi.aphp.sap@aphp.fr)).

Pendant cette période, votre rémunération sera maintenue.

#### ► 5. Le congé de paternité (Réforme depuis le 1er juillet 2021)

Depuis le 1er juillet 2021, le congé de paternité est d'une durée de 25 jours. Il est composé de:

- Une période de 4 jours consécutifs faisant immédiatement suite au congé de naissance.
- Une période de 21 jours calendaires, qui peut être prise en une période continue ou fractionnée en 2 périodes d'une durée minimale de 5 jours chacune. Elles doivent être prises dans les 6 mois suivant la naissance de l'enfant.

Il est à signaler au bureau des Affaires médicales et au Bureau des internes de l'AP-HP.

# Droits et devoirs de l'interne



## C) Rémunération de l'interne

### ► 1. La rémunération des gardes (en brut)

Les gardes sont payées avec 2 mois de décalage.

Les internes ou faisant fonction d'internes perçoivent :

- Garde effectuée au titre du service normal le samedi après-midi :  
**indemnité de 78,26 €**
- Pour chaque garde pour les nuits du lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi :  
**156,53 €**
- Pour chaque garde au titre du service normal de garde le dimanche ou jour férié, la nuit du samedi, la nuit du dimanche : **indemnité de 171,24 €**
- Pour chaque garde effectuée en sus du service normal de garde :  
**indemnité de 171,24 €**

◆ Les gardes sont payées avec 2 mois de décalage.



## Devoirs de l'interne

### A) Principe de neutralité à l'hôpital

Afin de garantir le bon déroulement des activités de service public, tout agent public est soumis à un strict devoir de neutralité.

Cette obligation impose de ne pas manifester ses convictions religieuses dans l'exercice de ses fonctions.

Concernant les tenues vestimentaires, tant les règles d'hygiène et de sécurité que le principe de neutralité obligent les personnels à porter une tenue vestimentaire conforme au règlement intérieur. Pas de signes ostentatoires religieux dans l'enceinte de l'hôpital en tenue de travail, ni au self.

Si le dialogue doit toujours être privilégié pour tenter de répondre aux situations de blocage ou d'incompréhensions, nous vous rappelons que le refus réitéré de respecter les obligations légales et réglementaires constitue un manquement susceptible d'entraîner une procédure disciplinaire.

### B) Discrétion et secret professionnel

Conformément au code de la santé publique (article R.4127-4), le secret professionnel institué dans l'intérêt des patients s'impose à tout professionnel de santé intervenant dans sa prise en charge.

Le secret couvre **tout ce qui est porté à la connaissance du médecin dans l'exercice de sa profession, c'est-à-dire non seulement ce qui lui a été confié, mais aussi ce qu'il a vu, entendu ou compris.**

**Pensez à fermer systématiquement votre session avant de quitter votre ordinateur.**

# La vie au CHA

## Infos pratiques

### A) Remise du badge

À votre entrée au CHA, un badge vous permettant d'accéder à certains services de soins ainsi qu'au self et au Distributeur automatique de repas (DAR) vous sera remis. En cas de perte, veuillez contacter le Bureau des affaires médicales.

### B) Remise des tenues de travail

Une blouse vous sera également transmise lors de votre arrivée au CHA.

Pour retirer votre blouse, vous dépendrez de l'un des 3 distributeurs automatiques de vêtements (DAV) respectivement situé aux sous-sols des bâtiments Léonard de Vinci, Amandier et Madeleine Brès, selon votre service d'affectation :

Services des bâtiments	DAV 1 Léonard de Vinci	DAV 2 Amandier	DAV 3 Madeleine Brès
Léonard de Vinci	x		
SAU	x		
Galilée	x		
Ferenczi	x		
Binet	x		
SMUR	x		
Amandier		x	
Forestier			x
Saturne			x
Averroès			x
Pierre Marie			x
Madeleine Brès			x

Vous pouvez déposer vos tenues sales et retirer des vêtements propres 24 heures/24 et 7 J/7 (uniquement à votre DAV d'affectation).

Pour toute difficulté rencontrée avec les DAV, vous pouvez contacter :  
· Mme BOYÉ : 25.20 (DECT: 38.37)    · Mme GUERERO : 29.59



### C) Se restaurer au CHA

#### ► Self et DAR

Grâce à votre badge, vous pourrez accéder au self et au distributeur automatique de repas (DAR) situé au rez-de-chaussée du bâtiment Léonard de Vinci.

**Comment recharger son badge ?** Le rechargement du badge est automatique, par prélèvement sur salaire.

Le self est ouvert du lundi au vendredi, de 11 h 45 à 14 h 30.

#### ► Le Relais H

La cafétéria Relais H se situe dans le hall du bâtiment Madeleine Brès.

- Du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 18 heures
- Samedi, dimanche et jours fériés : de 12 heures à 17 heures

Vous bénéficiez d'une réduction de 10 % sur tous vos achats sur présentation de votre badge.

#### ► Les food-trucks

Les mardis et jeudis de chaque semaine, un food-truck différent s'installe au CHA en face des Urgences à partir de 11 h 30.



Track  
The  
Truck



# La vie au CHA

## La médecine du travail

Situé au niveau -1 du bâtiment Forestier, le service de la médecine du travail vous accueille en consultation sur RDV du lundi au vendredi, de 8 heures à 16h30. Le secrétariat est joignable au 27 11. La vaccination antigrippale est accessible sans RDV.

## Les logiciels médicaux

Durant votre stage au CHA, vous serez amené à travailler sur plusieurs outils numériques.

- **Messagerie Outlook** : vous disposez d'une boîte email créée à votre arrivée (prénom.nom@ch-argenteuil.fr)
- **Cristal Link/Easily** : Dossier patient informatisé (DPI) utilisé sur l'établissement (comptes rendus, résultat de biologie, prescription, codage...)
- **Carestream** : Logiciel d'imagerie (lien accessible sur l'intranet)
- **Cyberlab** : Logiciel du laboratoire (lien accessible sur l'intranet)
- **Logipren** : Logiciel de prescription pour la Réanimation Néonatale et soins intensifs
- **Ortif** : Outil régional de télé-médecine d'île de France
- **Terr-eSanté** : Portail de l'espace numérique régional de santé
- **Trajectoire** : Logiciel d'orientation personnalisé

Dès votre arrivée dans les services, vous devez définir un mot de passe personnel pour les applications ci-dessus. Sans cette étape, vous ne pourrez pas utiliser les applications. Pour cela, **merci de suivre la procédure fournie à votre entrée au CHA**. Pour rappel, votre identifiant est votre matricule personnel (série de 6 chiffres) et le mot de passe par défaut est connu des cadres de santé et des chefs de service.

### Les autres outils numériques :

- Doctolib
- Dossier médical des urgences (ASUR)
- Trajectoire: compte générique utilisé dans le service (à voir avec vos séniors)

## Les réseaux sociaux du CHA

Suivez toute l'actualité du CHA sur nos réseaux sociaux



## Parenthèse détente

### L'espace bien-être du CHA

Avec le soutien de la Fondation Hôpitaux de France, le CHA a ouvert en 2020 un **espace bien-être** situé au sein du bâtiment Léonard de Vinci, au 2<sup>e</sup> étage.

L'ensemble des agents du CHA peuvent bénéficier de séances individuelles de relaxation: ostéopathie, massage, réflexologie plantaire, hypnose, ou encore sophrologie.

### Pour bénéficier de ces séances

Prenez rendez-vous via le QR Code suivant

Mot de passe: **CHArgenteuil**

Le nombre de séance par agent, est limité à 3 par an.



### La salle de Sport du CHA

Yoga, Spinning, renforcement musculaire, ou encore Pilates... 4 coachs sportifs vous accueillent du lundi au vendredi, avec des activités variées, originales et pour tous les niveaux - Située sous la salle Agora, bâtiment Amandier. Cotisation de 75 € (Renseignement: apach@ch-argenteuil.fr).

### Le parking vélo sécurisé

Des abris à vélo sont à votre disposition et accessibles grâce à votre badge professionnel (uniquement ouvert aux collaborateurs).

# N° Utiles

## URGENCES VITALES

Numéro unique : **3521** 

## URGENCES NON VITALES ADULTE

Urgentiste : **3222**

Anesthésiste chirurgie : **3502**

## URGENCES PÔLE FEMME MÈRE ENFANT

Obstétricien : **3657**

Réanimateur Néonatal : **3649**

Anesthésiste maternité : **3501**

Pédiatrie SAU : **3757**

Sage-femme coordinatrice : **1734**

Services	N° Urgences	N° Urgences Ville
<b>Pôle Soins Non Programmés</b>		
Réanimation	35 21	01 34 23 29 29
Urgences	32 22	-
UHCD	15 86	-
UMEDO	10 70	-
Médecine Polyvalente Saturne	10 91	01 34 23 10 91

<b>Pôle Spécialités médicales</b>		
Cardiologie	15 00	01 34 23 15 00
USIC	35 48	-
Diabétologie	13 13	-
MPR	35 30	01 34 23 24 34
Neurologie	37 63	-
Pneumologie	37 38	01 34 23 26 10
Rhumatologie	77 77	-
Dermatologie	21 99	06 87 67 80 07
	dermatologie@ch-argenteuil.fr	
Médecine polyvalente LDV	33 16	01 34 23 23 10
OPH	25 43	01 34 23 22 03

<b>Pôle Cancérologie</b>		
Oncologie	38 20	01 34 23 29 70
Hématologie	18 18	01 34 23 18 18
Gastroentérologie	12 50	01 34 23 12 50
Radiothérapie	23 65	-
USP liaison / EMASP	31 26	01 34 23 23 09
	ou 01 34 29 73 73 (astreinte départementale)	

<b>Pôle Chirurgie/Anesthésie</b>		
C. viscérale et digestive	33 99	-
C. urologique	33 99	-
C. thoracique et vasculaire	35 63	-
C. orthopédique et traumatologique	35 49	-
Anesthésie Réanimation	35 02	-
UCA	-	-
Stomatologie	-	-
ORL	26 41	-

Services	N° Urgences	N° Urgences Ville
<b>Pôle Femme-Mère-Enfant</b>		
Néonatalogie / Réa NéoNat	36 49	01 34 23 13 45
Réa Pédiá Mater	37 65	-
Pédiatrie générale	37 57	01 34 23 13 48
Gynécologie Obstétrique	37 33 interne	01 34 23 36 57
	36 57 senior	-
	33 26 sage-femme	-

<b>Pôle Gériatrie</b>		
SSG	36 06	-
CSG	37 60	01 34 23 24 92
USLD	-	-
UPOG	-	-
Gériatrie de liaison	33 64 ou 31 04	-

<b>Pôle Psychiatrie et santé mentale</b>		
P. Générale	-	-
P. de l'enfant et de l'adolescent	-	-
Psy de liaison	36 81	-

<b>Pôle Médico-techniques et A. transversales</b>		
Pharmacie	36 53	-
Laboratoire Biologie Médicale		
Bactériologie	15 09 / 16 53	-
Biochimie	14 13	-
Hématologie	37 41	-
Anapathologie	18 63	-
Imagerie Médicale et radiologie interventionnelle	11 37	-
Radios de lit	2606 (manip)	01 34 23 19 01
Radio urgent	13 14 (fax)	-
Scanner	36 09	-
Echo - IRM	35 84	-
Avis infectieux	36 64 / 31 13	01 34 23 24 56/17 20
Addictologie	-	-
Diététique	14 82	01 34 23 14 82
Orthophonie	13 67 ou 26 33 (pédiatrie)	
Tabacologie (avis)	36 40	-
TDM urgent	36 09	-